

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-177

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	<i>N° 2018-177</i>

Juniors du Développement du Durable- Convention de partenariat entre l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) et Bordeaux Métropole - Soutien au spectacle vivant autour de la thématique du développement durable - Décision - Autorisation

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association

L'IDDAC, association loi 1901, (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel) est l'agence culturelle de la Gironde. Il a pour mission de soutenir les différentes formes d'arts vivants et favoriser la coopération entre acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'action de l'IDDAC est fondée sur des principes de coopération. L'agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles girondines et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

Objectifs

Bordeaux Métropole anime depuis 2001 le dispositif des « Juniors du Développement Durable » (JDD). Dans ce cadre et afin de favoriser des actions concrètes dans les écoles qui concourent au bien vivre ensemble en harmonie avec les priorités écologiques, Bordeaux Métropole souhaite renouveler son partenariat avec l'IDDAC.

Programme

Le dispositif des JDD est articulé autour de 5 parcours basés sur les finalités du développement durable : changement climatique, biodiversité, solidarité et cohésion sociale, santé et bien-être, production et consommation responsables.

A l'instar de l'année précédente, l'Iddac souhaite continuer d'apporter cette dimension culturelle et artistique au dispositif des JDD sur la base d'un partenariat qui lui permettra d'optimiser son soutien au spectacle vivant autour du développement durable et d'animer un réseau culturel éducatif qui se traduira notamment par :

- la mise en visibilité d'une création artistique illustrant les problématiques de développement durable en biennale lors des journées de valorisation des JDD et lors d'un événement métropolitain où cette création sera représentée ;
- la programmation de cette création artistique spécifique dans les communes de la métropole, dans des communes et intercommunalités de Gironde, lors d'événements métropolitains, mais aussi sur tout le territoire national ;
- l'accompagnement, le suivi et la réflexion sur le parcours « Juniors créateurs » dans le cadre du dispositif à l'attention des scolaires ;
- la participation au comité multi-partenarial pour le renouvellement des artistes, contribuant à l'évolution artistique et culturelle des JDD ;
- le soutien financier aux artistes dans le cadre de la formation et du bilan des enseignants portant un projet Juniors créateurs.

Plan de financement

Pour ce faire, l'IDDAC sollicite une subvention de 17 500 euros pour 2018, égale à celle accordée en 2017 et en 2016.

Budget de l'action	Subvention accordée	% de participation de BM / budget de l'action
70 000 €	17 500 €	25 %

Vous trouverez ci-jointes à la présente, le budget de l'action ainsi que la convention de partenariat afférente.

Intérêts métropolitains

Le projet proposé par l'IDDAC apporte une réponse de qualité aux enjeux territoriaux poursuivis par Bordeaux Métropole en matière de développement de comportements éco-responsables grâce à une prise de conscience des enjeux culturels et sociaux du développement durable. Cette réponse constitue, avec d'autres, à garantir un accompagnement pertinent des publics de l'agglomération autour de ces questions : le public des scolaires, des jeunes mais également le grand public.

En outre, ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la délibération n°2011/0511 du 8 juillet 2011 (point 2.2.1) et du "règlement d'intervention sur les manifestations culturelles d'agglomération" en tant qu'il permettra de corriger les inégalités territoriales d'accès à l'offre culturelle à destination des jeunes publics, de mettre en valeur l'offre culturelle existante et de favoriser la mobilité des publics à l'intérieur du territoire communautaire.

Enfin, ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre :

- des dispositions de la Loi d'Orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- de la Politique de Développement Durable des territoires Girondins (Délibérations du 22 octobre 1999 et du 17 décembre 1999) et dans le cadre de l'agenda 21 départemental qui se décline par la Charte girondine pour un pacte territorial, social, citoyen et durable adoptée par l'Assemblée départementale le 28 juin 2008 ;
- du Plan d'actions pour un territoire durable à Haute Qualité de Vie de Bordeaux Métropole délibéré le 7 juillet 2017, et de la « coopérative métropolitaine » débutée en décembre 2011 qui incarne l'esprit et la manière de faire pour réussir la mise en œuvre des ambitions portées par le projet métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938 modifié par l'article 84 de la loi 2009-526 du 12 mai 2009,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits et citoyens dans leurs relations avec l'administration,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande de subvention formulée par l'organisme en date du 10 juillet 2017 et enregistrée le 18 juillet 2017 sous le numéro 2018-00293,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Ce partenariat représentant un intérêt certain pour Bordeaux Métropole, il vous est demandé de bien vouloir accorder à l'Iddac la subvention demandée et d'approuver la convention jointe en annexe.

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole attribue une subvention de 17 500 € à l'IDDAC et approuve le projet de convention joint en annexe, ayant pour objet de définir les conditions administratives et financières de sa mise en œuvre.

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à signer ladite convention et à signer tout document utile à sa mise en œuvre,

Article 3 : D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 76, sous réserve de l'obtention des crédits au budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 AVRIL 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 AVRIL 2018	la Vice-présidente,
	Madame Anne WALRYCK